

B. Libre entrée grâce au régime de la nation la plus favorisée

Nous sommes convaincus qu'il y va de l'intérêt des petits pays commerçants, développés ou non, d'ouvrir leurs marchés aux produits industriels des pays en voie de développement selon le principe des "chances égales pour tous". L'érosion des règles commerciales de base par l'entremise d'accords discriminatoires ne servira que les forts et non les faibles.

Nous sommes préoccupés des pressions protectionnistes qui se font jour aux États-Unis étant donné que ce pays absorbe environ un cinquième des exportations des pays en voie de développement. Un protectionnisme accru pourrait avoir des conséquences néfastes sur les économies des pays du Tiers Monde et imposerait des pressions sur des pays comme le Canada qui se verraient forcés de suivre ce même mouvement par simple réaction de défense.

Un autre grand sujet de préoccupation est l'élargissement éventuel de la C.E.E. Il est indispensable que ce bloc économique conserve une attitude ouverte, surtout en ce qui concerne sa Politique agricole commune. Si tel n'était pas le cas, tous les pays exportateurs de produits agricoles pourraient être sérieusement touchés.

C. Préférences douanières

Une autre grande amélioration du contexte économique est la mise en vigueur du Régime de préférence généralisé non réciproque et temporaire en vertu duquel les pays en voie de développement bénéficient d'un régime douanier préférentiel pour l'exportation de produits finis ou semi-finis vers tous les pays industrialisés occidentaux. Nous estimons que ce Régime facilitera l'expansion du commerce et ne constituera pas un obstacle à la libéralisation des échanges grâce à son caractère temporaire.

Dans une proposition récemment soumise à la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement (CNUCED), le Canada a indiqué qu'il était prêt à appliquer certaines préférences douanières afin de faciliter au maximum l'expansion commerciale des pays en voie de développement. Une telle initiative a été prise en conformité avec les objectifs de la politique industrielle du Canada.

En vertu de cette offre, le Canada réduirait ses tarifs douaniers de façon à les niveler soit avec le tarif de préférence britannique soit avec le taux de la nation la plus favorisée moins 1/3; cette proposition s'appliquerait aux produits manufacturés ou semi-manufacturés à l'exception de quelques rares produits bon marché. Le Canada a également proposé des réductions douanières d'importance variable pour des produits agricoles (45 au total) qui présentent un intérêt particulier pour les pays du Tiers Monde.

On comprendra mieux l'importance de cette offre en sachant que plus de 70% des exportations des pays en voie de développement vers le Canada entrent déjà en franchise. Notre offre améliorera encore considérablement la situation car plus de 300 articles douaniers seront placés sur la liste des entrées en franchise et 100 autres articles douaniers bénéficieront d'une réduction tarifaire de 50%.